

Ressources naturelles Canada
Rapport sur les frais
Exercice 2020-2021

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2021

N° de catalogue M2-21F-PDF

ISSN 2562-1319

Le présent document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à www.canada.ca.

Le présent document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

Table des matières

Message du ministre	5
À propos du présent rapport	7
Remises	8
Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais.....	9
Montant total, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais	10
Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais	12
Notes en fin de texte	49

Message du ministre

Au nom de Ressources naturelles Canada, j'ai le plaisir de présenter notre rapport sur les frais pour l'exercice financier 2020-2021, le quatrième rapport annuel de mon organisation en vertu de la *Loi sur les frais de service*.

La *Loi sur les frais de service* fournit un cadre législatif moderne qui permet une prestation économique des services et, grâce à l'amélioration des rapports au Parlement, renforce la transparence et la surveillance.

Ressources naturelles Canada exige des frais de service établis par contrat ou par règlement, comme l'exige la loi ou selon le service fourni dans le cadre du mandat du Ministère. Les frais comprennent les frais de licence et d'inspection pour les explosifs, les frais de photographies aériennes, les frais relatifs aux produits de cartographie et aux services forestiers, les frais de service des organismes de certification d'essais non destructifs ainsi que les frais fixés par contrat individuel.

De façon semblable au rapport du dernier exercice financier, le présent rapport fournit des détails sur chacun des frais relevant du Ministère comme le type et le taux de rajustement, la norme de service ainsi que les résultats liés au rendement. Le rapport de cette année contient également des renseignements sur la nouvelle politique de remise des frais de service qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021. Les renseignements contenus dans ce rapport contribuent à l'atteinte de notre principal objectif qui consiste à gérer les frais de façon ouverte et transparente.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport de cette année qui fait état des progrès réalisés dans la modernisation de la gestion des frais conformément à la *Loi sur les frais de service*.

L'honorable Jonathan Wilkinson, CP, député
Ministre des Ressources naturelles



À propos du présent rapport

Le présent rapport, qui est déposé en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*ⁱ, y compris le *Règlement sur les frais de faible importance*ⁱⁱ et l'article 4.2.8 de la *Directive sur les frais et les autorisations financières spéciales*ⁱⁱⁱ, contient des renseignements sur les frais que Ressources naturelles Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2020-2021¹.

Les ministères du gouvernement du Canada peuvent établir des frais pour des services, des licences, des permis, des produits et l'utilisation des installations et pour d'autres autorisations de droits ou privilèges ou pour le recouvrement, entièrement ou partiellement, de coûts engagés relativement à un régime de réglementation.

À des fins de rapport, les frais doivent être classés selon les trois mécanismes d'établissement des frais suivants :

1. Au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais
 - L'autorisation d'établir des frais est déléguée à un ministre, à un ministre ou au gouverneur en conseil en vertu d'une loi fédérale.
2. Par contrat
 - Les ministres ont le pouvoir de conclure des contrats, qui sont habituellement négociés entre le ministre et un particulier ou une organisation et qui prévoient les frais et d'autres modalités. Dans certains cas, ce pouvoir peut également être conféré par une loi fédérale.
3. Selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères
 - Le pouvoir d'établir ses frais est délégué en vertu d'une loi du Parlement ou d'un règlement, et le ministre, ministre ou le gouverneur en conseil n'a aucun contrôle sur le montant des frais.

Le présent rapport contient des renseignements sur tous les frais qui relèvent du pouvoir des Ressources naturelles Canada.

Les renseignements portent sur les frais qui sont assujettis à la *Loi sur les frais de service*.

Pour les frais établis par contrat et les frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères, le rapport indique les totaux uniquement. Pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais, le rapport indique les totaux par regroupement de frais ainsi que des renseignements détaillés sur chaque frais.

1. Toutes les années présentées de cette façon se réfèrent aux exercices financiers.

Bien que les frais imposés par Ressources naturelles Canada en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* aient été soumis à la *Loi sur les frais de service*, ils ne sont pas inclus dans le présent rapport. Des renseignements sur les frais liés aux demandes d'accès à l'information des Ressources naturelles Canada pour 2020-2021 se trouvent dans notre rapport sur l'accès à l'information, qui est affiché sur la page Web: [Rapports annuels au Parlement sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels](#)^{iv}.

Remises

Le présent rapport ne comprend pas les remises faites en vertu de la *Loi sur les frais de service* puisque cette exigence est entrée en vigueur le 1er avril 2021. Les remises émises en vertu de la *Loi sur les frais de service* seront déclarées pour la première fois, selon le cas, dans le Rapport de 2021-2022, qui sera publié en 2022-2023.

La *Loi sur les frais de service* exige que les ministères versent une remise, en partie ou en totalité, à un payeur de frais lorsqu'une norme de service est jugée non respectée. En vertu de la *Loi sur les frais de service* et de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, les ministères devaient élaborer des politiques et des procédures pour déterminer :

- si une norme de service a été respectée
- le montant des frais qui seront remis à un payeur si la norme en question n'a pas été respectée

La politique et les procédures de remise des Ressources naturelles Canada ont été mises à la disposition du public le 1er avril 2021 et se trouvent sur la page Web suivante : [Normes de service, rajustement des frais et politique de remise des frais](#)^v.

Aucune autre remise relative aux frais n'a été émise par [nom du ministère], car il n'avait pas l'autorité de verser une remise ou n'a pas demandé d'autres autorisations pour le faire.

Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais

Le tableau ci-dessous présente le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que Ressources naturelles Canada avait le pouvoir d'établir en 2020-2021, par mécanisme d'établissement des frais.

Montant total global pour 2020-2021, par mécanisme d'établissement des frais

Mécanisme d'établissement des frais	Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
Frais établis par contrat	13 155 062,71	15 049 670,92	Les remises ne s'appliquent pas aux frais établis par contrat.
Frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères	0,00	0,00	0,00
Frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais	4 391 341,36	7 821 505,22	0,00
Total	17 546 404,07	22 871 176,15	0,00

Montant total, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

La section ci-dessous présente, pour chaque regroupement de frais, le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que Ressources naturelles Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2020-2021 et qui sont établis par l'un des textes officiels suivants :

- une loi
- un règlement
- un avis de frais

Par regroupement de frais, on entend un ensemble de frais liés à un seul secteur d'activité, bureau ou programme qu'un ministère avait le pouvoir d'établir pour ces activités.

Frais de licence d'explosifs et inspection – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais de licence d'explosifs et inspection

Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
1 802 191,00	3 689 495,99	0,00

Frais de produit de la photothèque nationale de l'air - Photographies aériennes – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais de produit de la photothèque nationale de l'air - Photographies aériennes

Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
447 061,25	476 982,52	0,00

Frais de produit du bureau des cartes du Canada – Cartes – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais de produit du bureau des cartes du Canada - Cartes

Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
20 962,67	22 148,51	0,00

Frais de produit des services forestiers – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais de produit des services forestiers

Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
8 482,62	8 482,62	0,00

Frais de service de l'organisme de certification en essais non destructifs – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais de service de l'organisme de certification en essais non destructifs

Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
1 380 913,82	2 612 124,01	0,00

Frais de produit du programme des matériaux de référence certifiés (PMRC) – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais de produit du programme des matériaux de référence certifiés (PMRC)

Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
731 730,00	1 012 271,57	0,00

Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

Cette section fournit des renseignements détaillés sur chacun des frais que Ressources naturelles Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2020-2021 et qui ont été établis au titre de l'un des textes officiels suivants :

- une loi
- un règlement
- un avis de frais

Regroupement de frais

Frais de licence d'explosifs et inspection

Frais

- Autorisation pour une période indéterminée
- Autorisation pour une période déterminée en vue d'une activité autre qu'un événement spécial, une tournée ou un concours international
- Autorisation pour une période déterminée en vue d'un événement spécial, d'une tournée ou d'un concours international
- Permis d'importation d'explosifs – utilisation unique
- Permis d'importation d'explosifs – annuel
- Première licence de fabrication de la section 1 en vue de la fabrication d'explosifs de sautage ou d'explosifs destinés à des fins militaires
- Renouvellement d'une licence de fabrication de la section 1 en vue de la fabrication d'explosifs de sautage ou d'explosifs destinés à des fins militaires
- Licence de fabrication de la section 1 en vue de la fabrication de tout autre explosif et toute autre licence de fabrication
- Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage
- Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif
- Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif
- Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif
- Licence de poudrière (utilisateur) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage, sauf les explosifs détonants et les systèmes d'amorçage stockés par des organismes d'application de la loi
- Licence de poudrière (utilisateur-zone) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage
- Licence de poudrière (utilisateur) en vue du stockage de tout autre explosif, sauf les explosifs stockés par des organismes d'application de la loi
- Certificat en vue de la fabrication d'explosifs de sautage

- Certificat en vue du mélange mécanique de nitrate d'ammonium et de fuel-oil pour usage immédiat à un site de sautage
- Tout autre certificat de fabrication
- Certificat de technicien en pyrotechnie - Premier certificat
- Changement au certificat ou changement de certificat
- Renouvellement de certificat

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur les explosifs*^{vi}
- *Règlement de 2013 sur les explosifs (DORS/2013-211)*^{vii}

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

1950

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

2018

Norme de service

Les décisions relatives aux demandes d'autorisation seront prises dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de la documentation complète, conformément aux exigences du Règlement sur les explosifs de 2013. Les demandes d'usines initiales pour les explosifs détonants seront traitées dans les 60 jours suivant la réception de la documentation dûment remplie ; les renouvellements de toutes les licences et de tous les permis seront traités dans les 30 jours suivant une demande dûment remplie.

Résultat en matière de rendement

Les délais d'obtention des licences ont été acceptables pour les intervenants. Les résultats indiquent que les normes de rendement ont été respectées.

Application du Règlement sur les frais de faible importance

- Faible importance (de 51 \$ à 151 \$) :
 - Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif
 - Licence de poudrière (utilisateur) en vue du stockage de tout autre explosif
 - Tout autre certificat de fabrication
 - Changement au certificat ou changement de certificat
 - Renouvellement de certificat
- Importants (> 151 \$) :
 - Autorisation pour une période déterminée
 - Permis d'importation d'explosifs – utilisation unique

- Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif
- Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif
- Certificat en vue du mélange mécanique de nitrate d'ammonium et de fuel-oil pour usage immédiat à un site de sautage
- Certificat de technicien en pyrotechnie - Premier certificat
- Importants (formule) :
 - Autorisation pour une période indéterminée
 - Autorisation pour une période déterminée en vue d'un événement spécial
 - Permis d'importation d'explosifs – annuel
 - Première licence de fabrique de la section 1 en vue de la fabrication d'explosifs de sautage ou d'explosifs destinés à des fins militaires
 - Renouvellement d'une licence de fabrique de la section 1 en vue de la fabrication d'explosifs de sautage ou d'explosifs destinés à des fins militaires
 - Licence de fabrique de la section 1 en vue de la fabrication de tout autre explosif et toute autre licence de fabrique
 - Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage
 - Licence de poudrière (utilisateur) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage, sauf les explosifs détonants et les systèmes d'amorçage stockés par des organismes d'application de la loi
 - Licence de poudrière (utilisateur-zone) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage
 - Certificat en vue de la fabrication d'explosifs de sautage

Frais	Montant des frais en 2020-2021 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 (\$)	Date de rajustement des frais en 2022-2023	Montant des frais en 2022-2023 (\$)
Autorisation pour une période indéterminée	12,51 par année par explosif; 130,31 Min - 2 606,10 Max	180 407,50	01 avril, 2022	12,91 par année par explosif; 134,47 Min - 2 689,32 Max
Autorisation pour une période déterminée en vue d'une activité autre qu'un événement spécial, une tournée ou un concours international	156,37	7 879,54	01 avril, 2022	161,36

Autorisation pour une période déterminée en vue d'un événement spécial, d'une tournée ou d'un concours international	521,22 Min - 2 606,10 Max	11 819,31	01 avril, 2022	537,86 Min - 2 689,32 Max
Permis d'importation d'explosifs – utilisation unique	166,79	33 757,20	01 avril, 2022	172,12
Permis d'importation d'explosifs – annuel	20,85 par tranche de 1,000Kg quantité nette d'explosif; 166,79 Min - 1 355,17 Max	62 691,93	01 avril, 2022	21,51 par tranche de 1,000Kg quantité nette d'explosif; 172,12 Min - 1 398,45 Max
Première licence de fabrique de la section 1 en vue de la fabrication d'explosifs de sautage ou d'explosifs destinés à des fins militaires	833,95 par unité de fabrication, 833,95 par unité de fabrication mobile, 17,72 par tranche de 1,000kg quantité nette d'explosif, 234,55 par poudrière de détonateur; 3 127,32 Min - 31 273,20 Max	113 148,09	01 avril, 2022	860,58 par unité de fabrication, 860,58 par unité de fabrication mobile, 18,29 par tranche de 1,000kg quantité nette d'explosif, 242 04 par poudrière de détonateur; 3 227,18 Min - 32 271,82 Max

Renouvellement d'une licence de fabrication de la section 1 en vue de la fabrication d'explosifs de sautage ou d'explosifs destinés à des fins militaires	599,40 par unité de fabrication, 599,40 par unité de fabrication mobile 17,72 par tranche de 1,000 Kg quantité nette d'explosif, 234,55 par poudrière de détonateur; 3 127,32 Min - 31 273,20 Max	504 023,31	01 avril, 2022	618,54 par unité de fabrication, 618,54 par unité de fabrication mobile, 18,29 par tranche de 1,000 Kg quantité nette d'explosif, 242,04 par poudrière de détonateur; 3 227,18 Min - 32 271,82 Max
Licence de fabrication de la section 1 en vue de la fabrication de tout autre explosif et toute autre licence de fabrication	833,95 par unité de fabrication, 17,72 par tranche de 1,000 Kg quantité nette d'explosif, 833,95 Min - 3 127,32 Max	411 447,60	01 avril, 2022	860,58 par unité de fabrication, 18,29 par tranche de 1,000 Kg quantité nette d'explosif, 860,58 Min - 3 227,18 Max
Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage	27,10 par tranche de 1,000 Kg quantité nette d'explosif,	40 257,63	01 avril, 2022	27,97 par tranche de 1,000 Kg quantité nette d'explosif,

	292,93 par poudrière de détonateurs			302,28 par poudrière de détonateurs
Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif	142,80 par établissement de vente au détail	92 017,44	01 avril, 2022	142,80 par établissement de vente au détail
Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif	364,85 par établissement de distribution	44 091,69	01 avril, 2022	376,50 par établissement de distribution
Licence de poudrière (vendeur) en vue du stockage de tout autre explosif	729,71 par établissement de distribution qui remballe les explosifs	15 336,24	01 avril, 2022	753,01 par établissement de distribution qui remballe les explosifs
Licence de poudrière (utilisateur) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage, sauf les explosifs détonants et les systèmes d'amorçage stockés par des organismes d'application de la loi	145,94 par poudrière 291,88 Min	2 460,46	01 avril, 2022	150,60 par poudrière 301,20 Min
Licence de poudrière (utilisateur-zone) en vue du stockage d'explosifs détonants ou de systèmes d'amorçage	208,49 par poudrière, 416,98 Min	1 716,60	01 avril, 2022	215,15 par poudrière, 430,29 Min
Licence de poudrière (utilisateur) en vue du stockage de tout autre explosif, sauf les explosifs	71,40	1 544,94	01 avril, 2022	71,40

stockés par des organismes d'application de la loi				
Certificat en vue de la fabrication d'explosifs de sautage	208,49 par mois, 833,95 Min - 1 667,90 Max	5 132,19	01 avril, 2022	215,15 par mois, 860,58 Min - 1,721,16 Max
Certificat en vue du mélange mécanique de nitrate d'ammonium et de fuel-oil pour usage immédiat à un site de sautage	833,95	26 115,61	01 avril, 2022	860,58
Tout autre certificat de fabrication	76,50	45 911,20	01 avril, 2022	76,50
Certificat de technicien en pyrotechnie - Premier certificat	156,37	121 459,51	01 avril, 2022	161,36
Changement au certificat ou changement de certificat	102,00	34 413,53	01 avril, 2022	102,00
Renouvellement de certificat	102,00	46 559,48	01 avril, 2022	102,00

Regroupement de frais

Frais de produit de la photothèque nationale de l'air - Photographies aériennes

Frais

- Épreuves par contact Monochrome
- Épreuves par contact Monochrome (+15 images consécutives / rouleau)
- Épreuves par contact Monochrome (rouleau de négatif 70mm)
- Copies Laser (sur place) Monochrome
- Copies Laser (sur place) Couleur
- Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 25cm (10")
- Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 38cm (15")
- Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 50cm (20")
- Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 76cm (30")
- Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 101cm (40")
- Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 101cm x 152cm (40" x 60")
- Copies Laser (sur place) Monochrome
- Copies Laser (sur place) Couleur
- Mosaïques personnalisées Monochrome
- Imagerie numérique Monochrome 300 ppp (1 à 10 images)
- Imagerie numérique Monochrome 300 ppp (11 images et +)
- Imagerie numérique Monochrome 600, 800, 1200 ppp (1 à 10 images)
- Imagerie numérique Monochrome 600, 800, 1200 ppp (11 images et +)
- Imagerie numérique Couleur 300 ppp (1 à 10 images)
- Imagerie numérique Couleur 300 ppp (11 images et +)
- Imagerie numérique Couleur 600, 800, 1200 ppp (1 à 10 images)
- Imagerie numérique Couleur 600, 800, 1200 ppp (11 images et +)
- Images numérisées à partir des négatifs originaux 2032 ppp (1 à 10 images)
- Images numérisées à partir des négatifs originaux 2032 ppp (11 images et + du même rouleau)
- Épreuves transparentes monochrome
- Épreuves transparentes couleur
- Épreuves transparentes monochrome (à partir du rouleau de négatif 70mm)
- Diapositives
- Produits divers Services techniques (à l'heure)
- Produits divers Rapport de calibration
- Produits divers Frais pour services prioritaire
- Produits divers Lettre de certification
- Produits divers Lettre de droit d'auteur
- Produits divers Index des lignes de vol
- Produits divers Frais de recherche complexe (à l'heure)
- Produits divers Frais de manutention
- Produits divers Frais du support d'enregistrement (CD-ROM/DVD par disque)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Pouvoir du ministre

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

1994

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

2008

Norme de service

La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service*: Photographie aérienne - Le temps de traitement des commandes par la Photothèque nationale de l'air est de dix jours ouvrables, le service prioritaire est de cinq jours ouvrables; le temps de réponse pour les demandes d'information est de dix jours ouvrables 80% du temps; le taux d'erreur de production est de 2% ou moins; les heures d'ouverture: 08h00 - 16h00 EST.

Résultat en matière de rendement

La norme de service de 10 jours ouvrables a été respectée 90% du temps (pour les commandes régulières) et 100% du temps pour les commandes de service prioritaires. Les résultats de performance sont surveillés en permanence. Les données annuelles globales sont disponibles sur demande.

Application du Règlement sur les frais de faible importance

Non assujettis à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service*

Frais	Montant des frais en 2020-2021 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 (\$)	Date de rajustement des frais en 2022-2023	Montant des frais en 2022-2023 (\$)
Épreuves par contact Monochrome	14,99	12 950,36	Sans objet	14,99

Épreuves par contact Monochrome (+15 images consécutives / rouleau)	12,00	50 988,00	Sans objet	12,00
Épreuves par contact Monochrome (rouleau de négatif 70mm)	37,50	5 962,50	Sans objet	37,50
Copies Laser (sur place) Monochrome	11,25	0,00	Sans objet	11,25
Copies Laser (sur place) Couleur	18,00	0,00	Sans objet	18,00
Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 25cm (10")	39,00	0,00	Sans objet	39,00
Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 38cm (15")	49,00	147,00	Sans objet	49,00
Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 50cm (20")	59,00	59,00	Sans objet	59,00
Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 76cm (30")	79,00	0,00	Sans objet	79,00
Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 101cm (40")	110,00	1 980,00	Sans objet	110,00
Épreuves par contact Agrandissements Monochrome 101cm x 152cm (40" x 60")	149,00	0,00	Sans objet	149,00
Copies Laser (sur place) Monochrome	18,00	0,00	Sans objet	18,00

Rapport sur les frais 2020-2021

Copies Laser (sur place) Couleur	22,95	0,00	Sans objet	22,95
Mosaïques personnalisées Monochrome	69,00 + taille de papier	0,00	Sans objet	69,00 + taille de papier
Imagerie numérique Monochrome 300 ppp (1 à 10 images)	24,99	6 422,43	Sans objet	24,99
Imagerie numérique Monochrome 300 ppp (11 images et +)	22,49	3 598,40	Sans objet	22,49
Imagerie numérique Monochrome 600, 800, 1200 ppp (1 à 10 images)	32,49	59 479,24	Sans objet	32,49
Imagerie numérique Monochrome 600, 800, 1200 ppp (11 images et +)	29,99	209 956,68	Sans objet	29,99
Imagerie numérique Couleur 300 ppp (1 à 10 images)	27,99	0,00	Sans objet	27,99
Imagerie numérique Couleur 300 ppp (11 images et +)	25,49	0,00	Sans objet	25,49
Imagerie numérique Couleur 600, 800, 1200 ppp (1 à 10 images)	37,49	0,00	Sans objet	37,49
Imagerie numérique Couleur 600, 800, 1200 ppp (11 images et +)	34,99	69,98	Sans objet	34,99
Images numérisées à partir des négatifs originaux 2032 ppp(1 à 10 images)	37,49	56 928,54	Sans objet	37,49

Images numérisées à partir des négatifs originaux 2032 ppp (11 images et + du même rouleau)	33,75	29 953,20	Sans objet	33,75
Épreuves transparentes monochrome	18,00	108,00	Sans objet	18,00
Épreuves transparentes couleur	27,00	0,00	Sans objet	27,00
Épreuves transparentes monochrome (à partir du rouleau de négatif 70mm)	39,50	0,00	Sans objet	39,50
Diapositives	15,50	0,00	Sans objet	15,50
Produits divers Services techniques (à l'heure)	50,00/h	0,00	Sans objet	50,00/h
Produits divers Rapport de calibration	5,75	169,57	Sans objet	5,75
Produits divers Frais pour services prioritaire	+50%	7 540,85	Sans objet	+50%
Produits divers Lettre de certification	23,00	230,00	Sans objet	23,00
Produits divers Lettre de droit d'auteur	n/c	0,00	Sans objet	n/c
Produits divers Index des lignes de vol	8,00	32,00	Sans objet	8,00
Produits divers Frais de recherche complexe (à l'heure)	50,00/h	0,00	Sans objet	50,00/h
Produits divers Frais de manutention	4,95	445,50	Sans objet	4,95

Rapport sur les frais 2020-2021

Produits divers Frais du support d'enregistrement (CD-ROM/DVD par disque)	7,00	0,00	Sans objet	7,00
---	------	------	------------	------

Regroupement de frais

Frais de produit du bureau des cartes du Canada - Cartes

Frais

- Cartes géographiques (papier)
- Cartes topographiques (papier)
- Produits divers Frais de manutention

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Pouvoir du ministre

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

1994

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

2004

Norme de service

La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la Loi sur les frais de service: Cartes du Système national de référence cartographique et de l'Atlas du Canada - RNCan vend des cartes en gros du Bureau des cartes du Canada (BCC) à un réseau de distribution limité, ce que reflètent les normes de service. Le temps de réponse pour les demandes d'information est de deux jours ouvrables.

Résultat en matière de rendement

Délai de traitement des commandes: le BCC s'efforcera de remplir les commandes reçues des centres de distribution régionaux (CDR) dans les cinq jours ouvrables (sauf les samedis, dimanches et jours fériés en Ontario), sur approbation du crédit et à condition que le compte soit en règle. Heures d'ouverture: 08:00 - 16:00 EST.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*

Non assujettis à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service*

Rapport sur les frais 2020-2021

Frais	Montant des frais en 2020-2021 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 (\$)	Date de rajustement des frais en 2022-2023	Montant des frais en 2022-2023 (\$)
Cartes géographiques (papier)	10,75	1 440,50	Sans objet	10,75
Cartes topographiques (papier)	11,45	18 442,17	Sans objet	11,45
Produits divers Frais de manutention	40,00 par order	1 120,00	Sans objet	40,00 par order

Regroupement de frais

Frais de produit des services forestiers

Frais

- Insecte - Longicorne asiatique
- Insecte - Longicorne brun de l'épinette
- Insecte - Fausse-arpenteuse du chou
- Insecte - Agrilus planipennis
- Insecte - Tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Insecte - Tordeuse occidentale de l'épinette
- Insecte - Chenille à houppes blanches
- Milieu nutritif Addy
- Milieu nutritif McMorran
- Milieu nutritif longicorne asiatique
- Milieu nutritif Bell
- Matériel d'expédition
- Couverts de tasse de 3/4 oz
- Tasse 3/4 oz
- Couverts de tasse de 6 oz
- Tasse 6 oz

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Pouvoir du ministre

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

1980

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Sans objet

Norme de service

Exemptés

Résultat en matière de rendement

Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*

Non assujettis à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service*

Frais	Montant des frais en 2020-2021 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 (\$)	Date de rajustement des frais en 2022-2023	Montant des frais en 2022-2023 (\$)
Insecte - Longicorne asiatique	5,00 par insecte	0,00	Sans objet	5,00 par insecte
Insecte - Longicorne brun de l'épinette	5,00 par insecte	0,00	Sans objet	5,00 par insecte
Insecte - Fausse-arpenreuse du chou	100,00 par 1 000 insecte	4 100,00	Sans objet	100,00 par 1 000 insecte
Insecte - Agrilus planipennis	5,00 par insecte	0,00	Sans objet	5,00 par insecte
Insecte - Tordeuse des bourgeons de l'épinette	100,00 par 1 000 insecte	1 000,00	Sans objet	100,00 par 1 000 insecte
Insecte - Tordeuse occidentale de l'épinette	100,00 par 1 000 insecte	0,00	Sans objet	100,00 par 1 000 insecte
Insecte - Chenille à houppes blanches	100,00 par 1 000 insecte	100,00	Sans objet	100,00 par 1 000 insecte
Milieu nutritif Addy	20,00 par plateau	0,00	Sans objet	20,00 par plateau
Milieu nutritif McMorran	20,00 par plateau	2 240,00	Sans objet	20,00 par plateau
Milieu nutritif longicorne asiatique	20,00 par plateau	0,00	Sans objet	20,00 par plateau
Milieu nutritif Bell	20,00 par plateau	40,00	Sans objet	20,00 par plateau

Matériel d'expédition	13,00 par commande	978, 62	Sans objet	13,00 par commande
Couvercles de tasse de 3/4 oz	36,00 par 1 200	0,00	Sans objet	36,00 par 1 200
Tasse 3/4 oz	24,00 par 1 200	24,00	Sans objet	24,00 par 1 200
Couvercles de tasse de 6 oz	160,00 par 1 000	0,00	Sans objet	160,00 par 1 000
Tasse 6 oz	300,00 par 1 000	0,00	Sans objet	300,00 par 1 000

Regroupement de frais

Frais de service de l'organisme de certification en essais non destructifs

Frais

- Demande de révision / suivi d'examen
- Demande de réévaluation indépendante des résultats d'examen
- Traitement accéléré d'une demande
- Remplacement de documents
- Mesures administratives spéciales
- Demande de certification réciproque d'autres organismes de certification reconnus
- Autre certification indépendante du personnel en END fondée sur l'ISO
- Revalidation de certification : Les frais imposés sont une combinaison de frais de renouvellement, s'il y a lieu, et de frais de recertification, au besoin, pour les demandes individuelles
- Demande auprès d'un centre d'examen écrit spécial
- Demande auprès d'un centre d'examen pratique spécial
- Autre option de recertification : trousse livrable pour les centres éloignés – Frais pour candidat
- Autre option de recertification : trousse livrable pour les centres éloignés – Frais pour l'organisation
- Autre option de recertification : trousse livrable pour les centres éloignés – Recouvrement des coûts de livraison directe
- Autre option de recertification : acceptation d'équivalence d'une autre évaluation pratique – Frais du candidat
- Autre option de recertification : acceptation d'équivalence d'une autre évaluation pratique – Frais du pour l'organisation
- Frais de demande/renouvellement auprès d'un CEA (centre d'examen autorisé) ou d'un OFA (organisme de formation accrédité)
- Vérifications pour les centres d'examen et les centres de formation (CEA, OFA, centres spéciaux, etc.)
- Examen pratique – Recouvrement des coûts de spécimen
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen recommandé – Examen écrit pour le niveau 1
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen écrit pour le niveau 2
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen écrit pour le niveau 3 (examen de base, rédaction de procédure, révision d'une procédure écrit)
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen écrit pour le niveau 3 (Examen général, examen MCI codes et applications)
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen de radioprotection
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen pratique niveau 2 pour méthodes surfaces

- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen pratique niveau 1 pour méthodes volumétriques
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – Examen pratique niveau 2 pour méthodes volumétriques
- Frais financiers - FNS, recouvrement, etc.
- Demande spéciale non standard
- Demande spéciale non standard pour des activités de recherche
- OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – frais de surveillance d'examen électronique
- Frais de demande de certification END
- Frais de demande d'examen de certification écrit au niveau 1
- Frais de reprise demande d'examen de certification écrit au niveau 1
- Frais de demande d'examen de certification écrit au niveau 2
- Frais de reprise demande d'examen de certification écrit au niveau 2
- Frais de demande d'examen de certification écrit au niveau 3
- Frais de reprise demande d'examen de certification écrit au niveau 3
- Frais de demande d'examen de certification écrit radioprotection
- Examen pratique niveau 1 pour les méthodes volumétriques d'END
- Reprise d'examen pratique niveau 1 pour les méthodes volumétriques d'END
- Examen pratique niveau 2 pour les méthodes volumétriques d'END
- Reprise d'examen pratique niveau 2 pour les méthodes volumétriques d'END
- Examen pratique niveau 2 pour les méthodes surfaces d'END
- Reprise d'examen pratique niveau 2 pour les méthodes volumétriques d'END
- Renouvellement pour 1 méthode d'END
- Renouvellement pour 2 méthodes d'END
- Renouvellement pour 3 méthodes d'END
- Renouvellement pour 4 méthodes d'END
- Renouvellement pour 5 méthodes d'END
- Renouvellement pour 6 méthodes d'END
- Frais de retard pour demande de renouvellement de certification END
- Demande d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes surfaces d'END
- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes surfaces d'END
- Demande d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes surfaces d'END
- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes surfaces d'END – examen pratique
- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes surfaces d'END – examen écrit
- Demande d'examen de recertification niveau 1 pour méthodes volumétriques d'END
- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 1 pour méthodes volumétriques d'END
- Demande d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes volumétriques d'END

- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes volumétriques d'END
- Demande d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes volumétriques d'END
- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes volumétriques d'END – examen pratique
- Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes volumétriques d'END – examen écrit
- Frais de demande pour l'OAEC
- Frais de reprise d'examen écrit pour l'OAEC
- Renouvellement de carte d'identité pour l'OAEC
- Demande de certification FRX – 5 ans
- Demande de certification FRX – 1 ans
- Inscription à l'examen FRX niveau 1
- Inscription à reprise d'examen FRX niveau 1
- Inscription à l'examen FRX niveau 2
- Inscription à reprise d'examen FRX niveau 2
- Renouvellement de certification FRX
- Frais de retard pour demande de renouvellement de certification FRX
- Demande de recertification pour FRX
- Inscription à l'examen de recertification FRX niveau 1
- Inscription à reprise d'examen de recertification FRX niveau 1
- Inscription à l'examen de recertification FRX niveau 2
- Inscription à reprise d'examen de recertification FRX niveau 2

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Pouvoir du ministre

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

1960

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Sans objet

Norme de service

Exemptés

Résultat en matière de rendement

Exemptés

Application du Règlement sur les frais de faible importanceNon assujettis à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service*

Frais	Montant des frais en 2020-2021 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 (\$)	Date de rajustement des frais en 2022-2023	Montant des frais en 2022-2023 (\$)
Demande de révision / suivi d'examen	60,00	0,00	Sans objet	60,00
Demande de réévaluation indépendante des résultats d'examen	145,00	0,00	Sans objet	145,00
Traitement accéléré d'une demande	60,00	0,00	Sans objet	60,00
Remplacement de documents	90,00	2 340,00	Sans objet	90,00
Mesures administratives spéciales	180,00	0,00	Sans objet	180,00
Demande de certification réciproque d'autres organismes de certification reconnus	Mêmes que les certifications ONGC - END ou les certification FRX, selon le cas	0,00	Sans objet	Mêmes que les certifications ONGC - END ou les certification FRX, selon le cas
Autre certification indépendante du personnel en END fondée sur l'ISO	Mêmes que les certifications ONGC - END ou les certification	0,00	Sans objet	Mêmes que les certifications ONGC - END ou les certification

	FRX, selon le cas			FRX, selon le cas
Revalidation de certification : Les frais imposés sont une combinaison de frais de renouvellement, s'il y a lieu, et de frais de recertification, au besoin, pour les demandes individuelles	Selon le cas	0,00	Sans objet	Selon le cas
Demande auprès d'un centre d'examen écrit spécial	45,00	4 185,00	Sans objet	45,00
Demande auprès d'un centre d'examen pratique spécial	145,00	0,00	Sans objet	145,00
Autre option de recertification : trousse livrable pour les centres éloignés – Frais pour candidat	190,00	0,00	Sans objet	190,00
Autre option de recertification : trousse livrable pour les centres éloignés – Frais pour l'organisation	Selon le coût et le tarif des services externes	0,00	Sans objet	Selon le coût et le tarif des services externes
Autre option de recertification : trousse livrable pour les centres éloignés – Recouvrement des coûts de livraison directe	Selon le coût	0,00	Sans objet	Selon le coût

Autre option de recertification : acceptation d'équivalence d'une autre évaluation pratique – Frais du candidat	145,00	0,00	Sans objet	145,00
Autre option de recertification : acceptation d'équivalence d'une autre évaluation pratique – Frais du pour l'organisation	Selon le coût et le tarif des services externes	0,00	Sans objet	Selon le coût et le tarif des services externes
Frais de demande/renouvellement auprès d'un CEA (centre d'examen autorisé) ou d'un OFA (organisme de formation accrédité)	Selon le coût et le tarif des services externes	16 453,82	Sans objet	Selon le coût et le tarif des services externes
Vérifications pour les centres d'examen et les centres de formation (CEA, OFA, centres spéciaux, etc.)	Selon le coût et le tarif des services externes	0,00	Sans objet	Selon le coût et le tarif des services externes
Examen pratique – Recouvrement des coûts de spécimen	Selon le coût et le tarif des services externes	0,00	Sans objet	Selon le coût et le tarif des services externes
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen recommandé – Examen écrit pour le niveau 1	55,00	0,00	Sans objet	55,00
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen écrit pour le niveau 2	75,00	0,00	Sans objet	75,00

OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen écrit pour le niveau 3 (examen de base, rédaction de procédure, révision d'une procédure écrit)	75,00	0,00	Sans objet	75,00
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen écrit pour le niveau 3 (Examen général, examen MCI codes et applications)	110,00	0,00	Sans objet	110,00
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen de radioprotection	55,00	0,00	Sans objet	55,00
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen pratique niveau 2 pour méthodes surfaces	500,00	0,00	Sans objet	500,00
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen pratique niveau 1 pour méthodes volumétriques	250,00	0,00	Sans objet	250,00
OCEND de RNCan Frais du centre d'examen autorisé – Examen pratique niveau 2 pour méthodes volumétriques	1 000,00	0,00	Sans objet	1 000,00
Frais financiers - FNS, recouvrement, etc.	Selon les frais du gouvernement	0,00	Sans objet	Selon les frais du gouvernement

	du Canada et de RNCAN			du Canada et de RNCAN
Demande spéciale non standard	Selon le tarif des services externes	0,00	Sans objet	Selon le tarif des services externes
Demande spéciale non standard pour des activités de recherche	Selon le tarif des services externes	0,00	Sans objet	Selon le tarif des services externes
OCEND de RNCAN Frais du centre d'examen autorisé – frais de surveillance d'examen électronique	95,00	0,00	Sans objet	95,00
Frais de demande de certification END	420,00	298 200,00	Sans objet	420,00
Frais de demande d'examen de certification écrit au niveau 1	70,00	28 070,00	Sans objet	70,00
Frais de reprise demande d'examen de certification écrit au niveau 1	70,00	7 140,00	Sans objet	70,00
Frais de demande d'examen de certification écrit au niveau 2	90,00	125 640,00	Sans objet	90,00
Frais de reprise demande d'examen de certification écrit au niveau 2	90,00	15 030,00	Sans objet	90,00
Frais de demande d'examen de certification écrit au niveau 3	110,00	17 270,00	Sans objet	110,00

Rapport sur les frais 2020-2021

Frais de reprise demande d'examen de certification écrit au niveau 3	110,00	2 420,00	Sans objet	110,00
Frais de demande d'examen de certification écrit radioprotection	90,00	1 980,00	Sans objet	90,00
Examen pratique niveau 1 pour les méthodes volumétriques d'END	190,00	64 410,00	Sans objet	190,00
Reprise d'examen pratique niveau 1 pour les méthodes volumétriques d'END	95,00	15 295,00	Sans objet	95,00
Examen pratique niveau 2 pour les méthodes volumétriques d'END	500,00	43 000,00	Sans objet	500,00
Reprise d'examen pratique niveau 2 pour les méthodes volumétriques d'END	250,00	10 250,00	Sans objet	250,00
Examen pratique niveau 2 pour les méthodes surfaces d'END	175,00	37 450,00	Sans objet	175,00
Reprise d'examen pratique niveau 2 pour les méthodes volumétriques d'END	90,00	13 230,00	Sans objet	90,00
Renouvellement pour 1 méthode d'END	275,00	132 000,00	Sans objet	275,00
Renouvellement pour 2 méthodes d'END	450,00	105 300,00	Sans objet	450,00

Renouvellement pour 3 méthodes d'END	625,00	84 375,00	Sans objet	625,00
Renouvellement pour 4 méthodes d'END	800,00	36 800,00	Sans objet	800,00
Renouvellement pour 5 méthodes d'END	975,00	7 800,00	Sans objet	975,00
Renouvellement pour 6 méthodes d'END	1 150,00	0,00	Sans objet	1 150,00
Frais de retard pour demande de renouvellement de certification END	120,00	0,00	Sans objet	120,00
Demande d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes surfaces d'END	125,00	68 875,00	Sans objet	125,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes surfaces d'END	90,00	0,00	Sans objet	90,00
Demande d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes surfaces d'END	235,00	5 875,00	Sans objet	235,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes surfaces d'END – examen pratique	90,00	0,00	Sans objet	90,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes	110,00	0,00	Sans objet	110,00

surfaces d'END – examen écrit				
Demande d'examen de recertification niveau 1 pour méthodes volumétriques d'END	130,00	12 350,00	Sans objet	130,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 1 pour méthodes volumétriques d'END	95,00	0,00	Sans objet	95,00
Demande d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes volumétriques d'END	285,00	64 980,00	Sans objet	285,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 2 pour méthodes volumétriques d'END	250,00	0,00	Sans objet	250,00
Demande d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes volumétriques d'END	395,00	10 665,00	Sans objet	395,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes volumétriques d'END – examen pratique	250,00	0,00	Sans objet	250,00
Demande de reprise d'examen de recertification niveau 3 pour méthodes volumétriques d'END – examen écrit	110,00	0,00	Sans objet	110,00

Frais de demande pour l'OAEC	250,00	17 500,00	Sans objet	250,00
Frais de reprise d'examen écrit pour l'OAEC	200,00	8 000,00	Sans objet	200,00
Renouvellement de carte d'identité pour l'OAEC	120,00	960,00	Sans objet	120,00
Demande de certification FRX – 5 ans	140,00	72 100,00	Sans objet	140,00
Demande de certification FRX – 1 ans	55,00	0,00	Sans objet	55,00
Inscription à l'examen FRX niveau 1	55,00	27 280,00	Sans objet	55,00
Inscription à reprise d'examen FRX niveau 1	55,00	0,00	Sans objet	55,00
Inscription à l'examen FRX niveau 2	35,00	3 045,00	Sans objet	35,00
Inscription à reprise d'examen FRX niveau 2	35,00	455,00	Sans objet	35,00
Renouvellement de certification FRX	110,00	15 620,00	Sans objet	110,00
Frais de retard pour demande de renouvellement de certification FRX	55,00	0,00	Sans objet	55,00
Demande de recertification pour FRX	110,00	2 310,00	Sans objet	110,00
Inscription à l'examen de recertification FRX niveau 1	55,00	440,00	Sans objet	55,00

Rapport sur les frais 2020-2021

Inscription à reprise d'examen de recertification FRX niveau 1	55,00	0,00	Sans objet	55,00
Inscription à l'examen de recertification FRX niveau 2	35,00	1 820,00	Sans objet	35,00
Inscription à reprise d'examen de recertification FRX niveau 2	35,00	0,00	Sans objet	35,00

Regroupement de frais

Frais de produit du programme des matériaux de référence certifiés (PMRC)

Frais

BH-1; BL-2a; BL-4a; BL-5; CCU-1e; CD-1; CH-4; CLV-1; CLV-2; CPB-3; CT-1; CUAR-1; CUP-1; CUP-2; CUPD-1; CZN-4; DH-1a; DL-1a; DS-1; GTS-2a; HCC-1; HV-2a; INM-1; IOC-1; KZK-1; MA-1b; MA-2c; MA-3a; MP-1b; MP-2a; NBM-1; NZA-1C; NZA-2C; NZA-3C; NZA-4C; NZA-5C; NZA-6C; NZA-7C; NZA1-7D; NZA-1D; NZA-2D; NZA-3D; NZA-4D; NZA-5D; NZA-6D; NZA-7D; OKA-1; OKA-2; PTA-1; PTC-1b; REE-1; REE-2; REE-3; RL-1; RTS-3a; RTS-5; SL-1;SU-1b; SY-4; TAN-1; TDB-1; TILL-2; TILL-3; TLG-1; TPO-1; UMT-1; UTS-1; UTS-2; UTS-3; UTS-4; WGB-1; WMG-1a; WMS-1a; WPR-1a.

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Pouvoir du ministre

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

2007

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

Sans objet

Norme de service

La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service*: Envoi des commandes aux clients dans un délai de 5 jours ouvrables ; Tenue d'une réunion annuelle avec un comité consultatif technique (CCT) pour obtenir un retour d'information sur les activités du PMRC.

Résultat en matière de rendement

Les commandes ont été expédiées aux clients à temps dans plus de 95 % des cas ; participation à la réunion annuelle du CCT en octobre 2020.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*

Non assujettis à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service*

Rapport sur les frais 2020-2021

Frais	Montant des frais en 2020-2021 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 (\$)	Date de rajustement des frais en 2022-2023	Montant des frais en 2022-2023 (\$)
BH-1	250,00	250,00	Sans objet	250,00
BL-2a	250,00	1 250,00	Sans objet	250,00
BL-4a	270,00	0,00	Sans objet	270,00
BL-5	140,00	140,00	Sans objet	140,00
CCU-1e	580,00	276 660,00	Sans objet	580,00
CD-1	265,00	3 445,00	Sans objet	265,00
CH-4	390,00	20 280,00	Sans objet	390,00
CLV-1	205,00	205,00	Sans objet	205,00
CLV-2	205,00	0,00	Sans objet	205,00
CPB-3	275,00	14 850,00	Sans objet	275,00
CT-1	250,00	500,00	Sans objet	250,00
CUAR-1	660,00	10 560,00	Sans objet	660,00
CUP-1	280,00	0,00	Sans objet	280,00
CUP-2	280,00	0,00	Sans objet	280,00
CUPD-1	685,00	0,00	Sans objet	685,00
CZN-4	375,00	78 375,00	Sans objet	375,00
DH-1a	280,00	0,00	Sans objet	280,00
DL-1a	280,00	280,00	Sans objet	280,00
DS-1	650,00	15 600,00	Sans objet	650,00
GTS-2a	900,00	8 100,00	Sans objet	900,00

HCC-1	150,00	1 350,00	Sans objet	150,00
HV-2a	720,00	15 840,00	Sans objet	720,00
INM-1	150,00	300,00	Sans objet	150,00
IOC-1	330,00	2 640,00	Sans objet	330,00
KZK-1	215,00	14 405,00	Sans objet	215,00
MA-1b	250,00	2 250,00	Sans objet	250,00
MA-2c	480,00	960,00	Sans objet	480,00
MA-3a	250,00	250,00	Sans objet	250,00
MP-1b	400,00	23 600,00	Sans objet	400,00
MP-2a	830,00	11 620,00	Sans objet	830,00
NBM-1	275,00	37 675,00	Sans objet	275,00
NZA-1C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA-2C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA-3C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA-4C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA-5C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA-6C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA-7C	205,00	0,00	Sans objet	205,00
NZA1-7D	2 060,00	0,00	Sans objet	2 060,00
NZA-1D	340,00	2 040,00	Sans objet	340,00
NZA-2D	340,00	2 040,00	Sans objet	340,00
NZA-3D	340,00	340,00	Sans objet	340,00

Rapport sur les frais 2020-2021

NZA-4D	340,00	340,00	Sans objet	340,00
NZA-5D	340,00	340,00	Sans objet	340,00
NZA-6D	340,00	340,00	Sans objet	340,00
NZA-7D	340,00	2 040,00	Sans objet	340,00
OKA-1	250,00	250,00	Sans objet	250,00
OKA-2	190,00	950,00	Sans objet	190,00
PTA-1	470,00	470,00	Sans objet	470,00
PTC-1b	475,00	16 625,00	Sans objet	475,00
REE-1	495,00	8 415,00	Sans objet	495,00
REE-2	445,00	8 455,00	Sans objet	445,00
REE-3	430,00	3 440,00	Sans objet	430,00
RL-1	140,00	0,00	Sans objet	140,00
RTS-3a	300,00	34 200,00	Sans objet	300,00
RTS-5	400,00	3 600,00	Sans objet	400,00
SL-1	350,00	4 200,00	Sans objet	350,00
SU-1b	405,00	25 920,00	Sans objet	405,00
SY-4	195,00	18 135,00	Sans objet	195,00
TAN-1	250,00	500,00	Sans objet	250,00
TDB-1	715,00	5 005,00	Sans objet	715,00
TILL-2	195,00	11 700,00	Sans objet	195,00
TILL-3	195,00	5 265,00	Sans objet	195,00
TLG-1	250,00	500,00	Sans objet	250,00

TPO-1	145,00	2 755,00	Sans objet	145,00
UMT-1	655,00	4 585,00	Sans objet	655,00
UTS-1	365,00	1 095,00	Sans objet	365,00
UTS-2	365,00	1 095,00	Sans objet	365,00
UTS-3	345,00	690,00	Sans objet	345,00
UTS-4	195,00	975,00	Sans objet	195,00
WGB-1	715,00	10 725,00	Sans objet	715,00
WMG-1a	1 455,00	4 365,00	Sans objet	1 455,00
WMS-1a	410,00	6 560,00	Sans objet	410,00
WPR-1a	1 195,00	2 390,00	Sans objet	1 195,00

Notes en fin de texte

ⁱ *Loi sur les frais de service*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8.4/TexteCompleet.html>.

ⁱⁱ *Règlement sur les frais de faible importance*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-109/index.html>.

ⁱⁱⁱ *Directive sur les frais et les autorisations financières spéciales*, <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32502>.

^{iv} Rapports annuels au Parlement sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, <https://www.rncan.gc.ca/rncan/transparence/acces-linformation-protection-de/rapports-annuels-au-parlement-sur-lapplication-de-la-loi-sur-lacces-linformation-et-la-loi-sur-la/22676>.

^v Normes de service, rajustement des frais et politique de remise des frais, <https://www.rncan.gc.ca/explosifs/loi-explosifs-reglements/hausse-annuelle-droits/21660>.

^{vi} *Loi sur les explosifs*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/E-17/TexteCompleet.html>.

^{vii} *Règlement de 2013 sur les explosifs (DORS/2013-211)*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2013-211/TexteCompleet.html>.